

ECOLE MATERNELLE OLIVIER PAULAT
COMPTE RENDU 1^{er} CONSEIL D'ECOLE
Jeudi 3 novembre 2016 de 18h à 20h30

Etaient présentes

Enseignantes : Mmes SOUVESTRE, MESTRE, MAISON, COQUIN, JEANPETIT et VALLAUD
Représentantes des parents d'élèves : Mmes BRAUN-KILMETIS, DUCHENE, SCALISI, ANASTASE et MAZQUIARAN.

Etait absent (excusé)

Représentant de la municipalité : M OLIVIER

RÉSULTATS DES ÉLECTIONS DES REPRÉSENTANTS DES PARENTS D'ÉLÈVES

Sur 212 électeurs, 91 votants (42,92 %), 100 % des votes pour la FCPE : 5 sièges

EQUIPE PEGAGOGIQUE, EFFECTIF ET RÉPARTITION DES ÉLÈVES POUR 2016/2017

Niveau	Enseignante(s)	ATSEM	Nombre d'élèves
Petite Section	Mme Chrystelle VALLAUD Mme Marion SOUVESTRE le jeudi	Nadège (matin)	24
Petite/Moyenne Section	Mme Canelle COQUIN	Catherine (matin)	22 10PS/12MS
Moyenne Section	Mme MESTRE Ariane Mme Marion SOUVESTRE le vendredi	Stéphanie (A.M + mercredi)	23
Moyenne/Grande Section	Mme Justine JEANPETIT	Catherine (A.M)	23 17GS/6MS
Grande Section	Mme Isabelle MAISON	Stéphanie (matin) et Nadège (atelier AM)	25
Total Maternelle Olivier PAULAT			117

Tous les remplacements des enseignantes absentes ont été assurés.

Pour cette première période, nous avons eu le départ de deux élèves de moyenne section et l'arrivée de deux élèves en petite et grande section.

MODIFICATIONS DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

- Le règlement intérieur a été approuvé par tous les membres du conseil.

- Modifications : Le paragraphe 4 sur la sécurité dans l'école a été ajouté Les autres ajouts sont : « Toutefois, si l'organisation de l'école ne permet pas l'accompagnement de l'enfant, la prise en charge de celui-ci par un membre des services du SAMU ou des pompiers décharge l'école de la responsabilité de l'élève. » (paragraphe 5) et « Les représentants des parents élus au conseil d'école peuvent faire le lien entre les parents et l'école sur toutes les questions d'ordre général concernant la vie de l'école » (paragraphe 8)

SECURITE, EXERCICES PPMS ET INCENDIE

Les mesures de sécurité mises en place en l'application du plan Vigipirate sont énoncées dans le règlement de l'école.

Deux exercices incendie sont à effectuer sur l'année. Le premier a été réalisé le 30/09 et le second aura lieu en janvier ou février.

Deux exercices PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté) sont à effectuer sur l'année. Le premier, suivant un scénario « intrusion attentat » proposé par le rectorat aura lieu entre le 15/11 et le 20/12. Le second, suivant un scénario « risques naturels » aura lieu en mars ou avril.

Ces exercices visent à entraîner les élèves et non à les effrayer et seront réalisés sous la forme de petits jeux et s'ajouteront au travail pédagogique des enseignantes sur la connaissance des lieux, les déplacements en groupe et l'apprentissage des jeux de silence.

PROJET D'ECOLE, PROJETS PEDAGOGIQUES, SORTIES

Le projet d'école

Le projet d'école a été rédigé sur 3 ans de 2015 à 2018 et porte sur les 3 axes suivants :

- Organiser des modalités spécifiques d'apprentissage : Méthodologie et compréhension des consignes, apprentissages par le jeu et la manipulation.
- Se construire une culture littéraire : Utilisation de la BCD (bibliothèque de l'école), connaissance de textes du patrimoine et contes traditionnels, travail sur le vocabulaire.
- Vivre ensemble : Liaison école/familles, liaison maternelle/élémentaire, chorale de l'école et projets communs à toutes les classes.

Les projets pédagogiques (1^{er} trimestre)

- La chorale de l'école aura lieu tous les jeudis matin pour l'ensemble des élèves (grâce à l'intervention d'une maman de l'école que nous remercions)
- Le projet danse des moyens et petits.
- Le projet BCD : Lecture, emprunts, écoute d'histoires, travail autour du livre.
- La semaine du goût
- La semaine sur la ferme avec une ferme pédagogique dans l'école (mardi 8 novembre)
- Le travail autour de Noël
- Le projet sciences et arts visuels sur l'eau (en vue d'une exposition)

Les sorties

- La cueillette de pommes et atelier « jus de pommes » : PS et PS/MS en octobre
- « Festival tout ouïe » à la Ferme du Buisson : PS/MS, MS, MS/GS et GS le 7 décembre.
- Cinéma des GS le 16 décembre (sous réserve de modification)
- Spectacle à la ferme du Buisson le 25 ou 26 avril.

Le carnet de suivi des apprentissages de l'élève.

Ce carnet remplace le livret d'évaluations de l'élève. Son objectif est de montrer la progression et les réussites de chaque élève au moment où il a acquis la compétence. Il permet à l'élève et sa famille de pouvoir observer les progrès réalisés tout au long de sa scolarité en maternelle.

La forme choisie par l'équipe pédagogique est un classeur divisé en 6 parties correspondant aux différents domaines d'apprentissage. Au fur et à mesure du travail réalisé en classe et des réussites, l'enseignante colle des images, étiquettes de compétences, photos, traces écrites,... montrant ainsi les progrès de l'élève.

Ce carnet sera remis deux fois dans l'année aux parents.

LES ACTIVITES PEDAGOGIQUES COMPLEMENTAIRES

Ces activités s'adressent à des élèves qui ont besoin d'un soutien ponctuel afin de leur permettre de dépasser une difficulté d'acquisition passagère ou à un groupe d'élève sur un projet spécifique.

Elles sont proposées par toutes les enseignantes les mardis et vendredis de 11h30 à 12h, à l'exception de Mme VALLAUD, dispensée en tant que directrice d'une école de 5 classes.

Les APC ne sont pas obligatoires et nécessitent l'autorisation des parents. Les élèves qui participent aux APC changent à chaque retour de vacances scolaires.

Pour cette première période, les enseignantes ont travaillé sur le graphisme (MS), le langage oral et écrit (MS), la phonologie et les mathématiques (GS) et en soutien (MS/GS)

LA COOPERATIVE

La coopérative de l'école est affiliée à l'OCCE. Sa présidente est Mme MAISON. Le détail des entrées et sorties est répertorié dans un classeur accessible aux représentants des parents élus.

Un reçu pour don permettant une déduction fiscale est remis aux parents ayant fait un versement d'une valeur supérieure à 50 euros (montant imposé par l'OCCE)

Le solde de début d'année était de 1788,14€.

Les dépenses sont les suivantes : achats de matériel de classe (150 € par classe), affiliation OCCE (264,12 €), cueillette des pommes (207,90 €), ferme pédagogique (700 €).

Les recettes sont les suivantes : Dons des parents (2045 €), versement FCPE (500 €), vente de bulbes par les représentants des parents (160 €)

LES MANIFESTATIONS DE L'ECOLE ET LA LIAISON ECOLE/PARENTS

- Petit déjeuner des familles du Mercredi 12 octobre
- Goûter, marché de Noël et chorale : Vendredi 9 décembre de 16h30 à 18h30.
- Exposition sur le thème de l'eau : vendredi 24 mars
- Ouverture de l'école aux parents pour venir animer un atelier en classe en fonction d'un projet de l'enseignante (jeux, pâtisserie,...)

Une réflexion a commencé sur la fête de fin d'année et sera poursuivie au second conseil d'école.

TRAVAUX

Les travaux en cours de réalisation ou à l'étude :

- Fissures murs et plafonds : sera proposé au budget 2017
- Remplacement de plaques de plafond dans le préau et dans la BCD
- Infiltrations d'eau provenant du contour des vitres
- Rehaussement du mur côté cour de récréation :
- Réparation du muret entre la cour et l'extérieur

Les travaux demandés par l'équipe pédagogique :

- Réduire la pression des robinets des toilettes pour les lavages des mains sans éclaboussure.

STATIONNEMENT DEVANT L'ECOLE

Nous demandons à tous les parents de bien respecter le stationnement aux abords de l'école afin de permettre une bonne circulation sur la route.

QUESTIONS DES PARENTS

1. Questions à la mairie :

- Est-il possible d'**installer des panneaux signifiant aux propriétaires de chiens** qu'ils sont priés de ramasser les crottes de leurs animaux aux abords de l'école.
- Est-ce que éventuellement les ASVP peuvent faire un tour le matin et le soir pour verbaliser les maîtres mal éduqués.
- D'éventuels travaux sur le dortoir actuel (mal isolé) sont-ils prévus ? Où en est la demande de climatiser le dortoir faite il y a quelques temps ?

2. Question à l'équipe enseignante de la maternelle :

Peut-on réfléchir à une autre organisation pour l'entrée le matin (des parents courent entre l'élémentaire et la maternelle le matin).

Par exemple : est-ce qu'une entrée par des enfants de l'élémentaire, par la maternelle, peut être envisagée...

Réponse apportée : L'entrée de l'école maternelle est choisie par la mairie et ne pourra être changée sans son accord. Pour une question de sécurité et de responsabilité, les enfants de l'élémentaire ne peuvent pas entrer par l'école maternelle.

3. Question à l'équipe enseignante de la maternelle :

Certains parents d'élèves de la petite section (classe des petits moyens, de Mme Coquin) demandent si une ATSEM supplémentaire pourrait être envisagée pour l'après-midi).

Ils voudraient aussi savoir :

- si les enfants de la petite section pourraient dormir dans leur dortoir (à côté de la classe de Mme Coquin, raison première du déménagement de cette classe dans le fond),
- si une collation peut être apportée,

Réponses apportées :

La présence d'une ATSEM l'après midi dans la classe de Mme Coquin n'est pas possible car les 3 ATSEM sont dans les autres classes. Ce choix pédagogique a été fait lors de la répartition des services des ATSEM (cf tableau des répartitions) car l'ATSEM est déjà dans la classe de Mme Coquin le matin et que l'après-midi il n'y a que 12 élèves de moyenne section.

Le second dortoir n'est pas utilisé pour les raisons suivantes :

- Les places sont suffisantes dans le grand dortoir pour accueillir tous les élèves
- Nécessite la présence d'une personne supplémentaire pour sa surveillance
- Les bruits de la classe juste à côté ne permettent pas le respect du sommeil
- L'éloignement géographique par rapport aux toilettes.

La collation matinale à l'école n'est ni systématique ni obligatoire.

Prochains conseils d'école

Jeudi 02 mars de 18h30 à 20h30

Jeudi 22 juin de 18h30 à 20h30